

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES A BONS DE COMMANDE

Sous forme de procédure adaptée

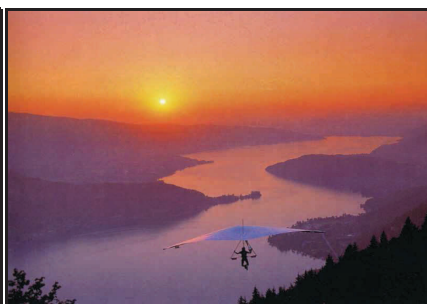
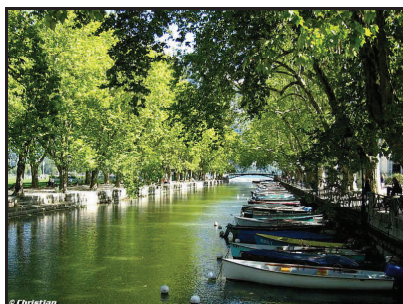
(article 28 du code des marchés publics)

MARCHE N°2011 / 51

**MISSION DE CONCERTATION ET COMMUNICATION RELATIVE
A LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'EXPOSITIONS, DE
SEMINAIRES ET DE CONGRES**

**MAITRE D'OUVRAGE :
COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION D'ANNECY**

Date limite de réception des offres : le 27 juin 2011 à 12h00



Maître d'ouvrage :

Communauté de l'Agglomération d'Annecy
Service : Direction de l'Economie – Stéphanie DUPARC
46, avenue des Iles – BP 90270 – 74007 Annecy Cedex
Tél. : 04.50 63 48 57 Fax : 04.50 33 11 99
e-mail : sduparc@agglo-annecy.fr
www.agglo-annecy.fr

Objet de la consultation et descriptif :

Projet de construction d'un centre d'expositions, de séminaires et de congrès : mission de concertation publique et de communication.

L'objet de la mission est d'assister la Communauté de l'agglomération d'Annecy dans la communication et la concertation publique pour la compréhension et l'appropriation du projet.

Cette mission comporte deux volets : l'accompagnement pour la réalisation d'une concertation publique d'une part et d'autre part, la mise en œuvre d'une communication du projet.

Cette mission fait l'objet d'un marché à bons de commande

Etendue de la consultation :

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

Cette consultation sera passée en application de l'article 77 du Code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande.

Il s'agit d'un marché à bons de commande dont les montants minimum et maximum sont : 50 000€ / 190 000€ HT pendant toute la durée du marché.

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins. Ces derniers ne pourront être facturés au pouvoir adjudicateur qu'après validation par ce dernier de la méthodologie proposée.

Les bons de commande pourront, de ce fait, faire l'objet d'échanges et discussions avant validation, entre le prestataire et le pouvoir adjudicateur.

Durée du marché :

délai d'exécution : 4 ans à compter de la notification du marché.

Date prévisionnelle de commencement des prestations :

Caractéristiques financières :

Forme du prix : révisable –
Cautionnement ou garanties exigées : non

Décomposition :

- Lots : non
- Tranches : non
- Options obligatoires : non
- Variantes admises : oui

Les concurrents doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation. Dans le cadre de cette consultation de base, les candidats doivent remplir le bordereau de prix remis avec les pièces de la consultation.

Mais ils peuvent également présenter, conformément à l'article 50 du Code des marchés publics, une offre comportant des variantes. Dans le cadre des variantes, les candidats doivent enrichir/ajouter au bordereau de prix initial tous les éléments qu'ils jugeront opportuns de proposer.

Groupements :

Seuls les groupements solidaires sont admis.

Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Les candidats retenus pour cette consultation se présentent sous la forme d'une équipe pluridisciplinaire dotée des compétences nécessaires à la réalisation de la mission.

Contenu du dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes / cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- Le bordereau des prix unitaires et décomposition prévisionnelle

- Devis d'aide au dépouillement (DAD), non contractuel et destiné au jugement des offres
- Périmètre d'aménagement
- Pré-programme

Critères pondérés de jugement des offres :

- **Valeur technique de l'offre jugée sur le mémoire technique 60%** (notée sur 20 points)
 - ✓ Compréhension de la problématique du projet et pertinence de la méthodologie proposée – 20%
 - ✓ Calendrier prévisionnel – 10%
 - ✓ Qualité des outils de communication proposés – 10%
 - ✓ Equipe projet (dont CV) – 10%
 - ✓ Références – 10%
- **Prix des prestations 40%**

Du fait de la procédure adaptée, le représentant du pouvoir adjudicateur pourra éventuellement engager la négociation avec les candidats de son choix ou attribuer directement au vu des offres remises.

Modalités d'obtention du dossier de consultation des entreprises :

Ils doivent être téléchargés sur le site du maître d'ouvrage : www.agglo-annecy.fr
Les dossiers de consultation peuvent également être demandés par écrit (mail, fax ou courrier) auprès du maître d'ouvrage. Ils seront alors envoyés par mail (indiquer l'adresse e-mail et le nom du destinataire) ou, sur demande expresse, par courrier.

Date et heure limites de remise des offres :

Le 27 juin 2011 à 12h00, à l'adresse du maître d'ouvrage.

L'offre du candidat sera :

- soit - envoyée sous pli recommandé avec avis de réception postal,
- soit - déposée au service des Marchés Publics, contre récépissé,
- soit - déposée de façon dématérialisée sur la plate-forme choisie par la collectivité (www.agglo-annecy.fr), selon les conditions définies en annexe. Un certificat de signature est exigé pour cette consultation.

De façon générale, les plis devront être transmis par tout moyen permettant de déterminer de manière certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir leur confidentialité. Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées sur la page de garde du présent document, pour quelque raison que ce soit, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas pris en compte.

Modalités de remise des offres et des documents à produire par l'entreprise :

L'offre sera contenue dans une enveloppe unique portant la mention, dans l'angle supérieur gauche « NE PAS OUVRIR » ainsi que l'objet du marché et l'identification du candidat, et sera composée des éléments suivants :

- DC1 + DC2 (Références / qualifications)
- Attestation sur l'honneur (Art. 43 et 44 du CMP - modèle joint en annexe)
- L'acte d'engagement (AE / CCAP) et ses annexes : à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) : cahier ci-joint à dater et signer
- Le bordereau des prix unitaires et décomposition prévisionnelle
- Le devis d'aide au dépouillement (DAD), non contractuel et destiné au jugement des offres
- Un mémoire technique comprenant :
 - ⇒ Une note faisant apparaître la compréhension de la problématique et des enjeux, avec les modalités et les axes d'intervention envisagés par le candidat
 - ⇒ Un avant-projet de stratégie et de plan de communication sur l'ensemble du projet tel que le candidat pourrait le proposer ;
 - ⇒ Une note détaillant l'organisation et les moyens mis en œuvre par le prestataire tout au long du déroulement du projet et répondant aux exigences développées dans le marché ;
 - ⇒ Description de l'équipe projet : adéquation des compétences de l'équipe, CV des personnes qui seront en charge de la mission, disponibilité sur le projet
 - ⇒ Des références en lien avec des projets d'aménagement d'importance similaire
 - ⇒ Un calendrier prévisionnel général sur toute la durée du marché
 - ⇒ Tout autre support permettant de juger la capacité du prestataire à répondre.

Délai de validité des offres :

90 jours

Renseignements administratifs et techniques :

Stéphanie DUPARC,
Service économie
Tel : 04 50 63 48 57 – Fax : 04 05 45 86 37
sduparc@agglo-annecy.fr

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Formulaire à joindre pour chaque co-traitant et sous-traitant

Je soussigné (nom – prénom)
Agissant en qualité de
Représentant la société

déclare sur l'honneur en application des articles 43 et 44 du code des marchés publics n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner et en conséquence :

que l'entreprise (Nom et adresse)

.....

inscrite au registre du commerce et/ou registre des métiers sous le numéro

.....

- n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1, ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 8221-1, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du Code du travail ou règles d'effet équivalentes pour les candidats non établis en France ;
- n'est pas en état de liquidation judiciaire, ou de faillite personnelle, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- a satisfait à l'ensemble de ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation telles qu'elles résultent de l'article 46 du code des marchés publics¹ ;
- est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L5212-1, L5212-2 ; L5212-5 et L5212-9 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- fera réaliser le travail avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.1221-10, L.3243-2 et R.3243-1 du code du travail.

Fait à

Le

Cachet et signature de l'entreprise

¹ Au cas où ma candidature serait retenue, je m'engage à transmettre au pouvoir adjudicateur, à sa demande et dans un délai de huit jours, les certificats délivrés par les organismes compétents, à savoir :

- imprimé DC7 ou justificatifs relatifs aux obligations fiscales et parafiscales (impôts, URSSAF, caisse maladie, caisse vieillesse, congés payés) ;
- les attestations d'assurance responsabilité civile en cours de validité
- pour les entreprises créées au cours de l'année de lancement de la consultation, une copie certifiée conforme du récépissé du centre de formalité des entreprises ou un extrait Kbis;
- Le candidat établi dans un Etat autre que la France produit un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Si les documents fournis par un candidat en application de l'article 45-V ne sont pas rédigés en langue française, ces documents devront être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

ANNEXE 2 – PLATE-FORME DE DEMATERIALISATION CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Version du 09/11/2010

Support AWS-Achat : Entreprises@Aws-France.com – 04 76 44 11 68

INTRODUCTION

Ces conditions générales sont à compléter des éventuelles conditions spécifiques propres à un acheteur et normalement décrites dans le Règlement de Consultation (RC).

Déposer un pli dématérialisé présente de nombreux avantages pour les candidats, mais suppose aussi des préalables indispensables, et une préparation anticipée avant chaque dépôt. Vérifiez bien que l'avis qui vous intéresse permet le dépôt dématérialisé.

N'attendez pas le dernier moment pour tester vos préalables techniques et votre certificat, et ceci même si vous avez l'habitude de déposer en dématérialisé.

Débutez votre dépôt effectif au minimum 2 heures avant l'expiration, en effet la plate-forme a pu évoluer depuis votre dernière utilisation, ou vous pouvez rencontrer un incident de connexion à internet, difficultés auxquelles vous ne pourrez pas vous adapter à la dernière minute.

Ces conditions sont susceptibles d'être mises à jour en fonction des impératifs techniques.

FEUILLE DE ROUTE RESUMEE

- **J-15** : Les certificats de signature sont longs à obtenir. Ceci se fait sur dossier, une fois le dossier constitué, prévoir 2 semaines de délai. Assurez-vous de commander un certificat de signature agréé, optez pour une version dite « logiciel », évitez les versions cryptographiques. Ces certificats sont en général valables un an.

Attention : Seuls les certificats listés par le MINEFE sont supportés. Le certificat spécifique aux déclarations de TVA via TéléTVA n'est pas supporté, car il ne permet pas la vérification de la signature en ligne.

- **J-8** : Vérifiez vos préalables techniques (Machine Virtuelle Java 1.6 +, Navigateur récent).

>> Allez sur la page de contrôle automatique de votre configuration (test des préalables),

>> Faites un dépôt de bout en bout sur la consultation de test

Consultation de test : <http://www.marches-publics.info/consultation-test.htm>

Ce test doit être fait depuis le poste que vous utiliserez pour le dépôt effectif, ce qui vous permettra de tester la traversée de votre propre réseau informatique en situation réelle.

- **J-1** : Refaites une reconnaissance générale de la procédure de dépôt, assurez-vous de pouvoir travailler depuis un PC qui a été testé, vérifiez la structure de votre pli dématérialisé, en vous assurant qu'il soit préparé de façon claire, en séparant les pièces relatives à la candidature, et celles relatives à l'offre (le cas échéant par lots) dans des sous-dossiers distincts.

Si vos dossiers sont bien organisés, ils seront faciles à déposer et ensuite à analyser par l'acheteur public.

- **J-2h** : Effectuez votre dépôt. En cas d'incident vérifiez vos préalables, s'ils sont conformes, contactez immédiatement le support au 04 76 44 11 68. Identifiez clairement votre entreprise, votre nom, votre téléphone, et la référence de la consultation, signalez que vous êtes en phase de dépôt, l'équipe AWS traitera votre demande en priorité.

Si vous nous appelez 30 mn avant l'expiration, il sera beaucoup plus difficile de vous aider.

L'utilisation de notre plate-forme de soumission d'offre dématérialisée est soumise à l'acceptation pleine et entière des termes et conditions suivantes, sans aucune restriction.

L'utilisateur s'engage à opérer de bonne foi, et à respecter les conventions de respect mutuel sur internet. Les informations fournies sur son « Espace Entreprise » pourront être vérifiées à tout moment. En cas de défaut de déclaration, ou de déclaration usurpée, la plate-forme se réserve la possibilité de supprimer votre compte après vous avoir prévenu par courrier électronique, si la situation n'est pas corrigée dans les 8 jours.

L'accès aux avis et aux DCE est libre et gratuit pour l'usage prévu, c'est-à-dire celui d'informer directement les entreprises candidates. Les téléchargements massifs des avis ou des DCE aux fins d'exploitation commerciale (aspiration totale ou partielle du site) sont interdits.

Du fait des limites d'internet, que l'utilisateur déclare connaître, l'acheteur public et AWS, éditeur de la plateforme de dématérialisation, ne saurait voir leur responsabilité engagée pour les difficultés d'accès au site du fait d'un défaut de préalable, d'un défaut de paramétrage de votre réseau, ou de la saturation ou de la rupture des réseaux.

Retrait du DCE

Les candidats peuvent retirer le dossier de consultation des entreprises (DCE) par voie électronique et répondre par voie papier, et inversement.

Votre identification lors du retrait d'un DCE est indispensable si vous souhaitez être tenu informé(e) des modifications et des correspondances relatives à ce dossier (erratums et réponses aux questions posées par d'autres entreprises, mais également par votre entreprise elle-même) ainsi que des éventuels avis rectificatifs ou déclaration de sans suite.

L'identification est simple il suffit de donner votre identifiant et mot de passe, lesquels sont uniques pour toutes les collectivités utilisant une plateforme AWS-Achat.

Vous avez cependant la possibilité de retirer le DCE en mode anonyme, dans ce cas prenez la précaution de revenir sur le portail internet suffisamment tôt avant l'expiration (au minimum 2 semaines), afin de vous identifier. En effet si à votre 2ème passage vous retiriez à nouveau en anonyme, vous auriez certes le dossier mis à jour, mais vous n'auriez pas les correspondances (questions de clarification et réponses) qui sont adressées uniquement aux entreprises identifiées.

Correspondance électronique

L'adresse courriel indiquée dans le formulaire de retrait sera utilisée comme principale voie d'information des candidats sur les modifications ou informations complémentaires survenant en cours de procédure. Il appartient au soumissionnaire de relever son courrier électronique sur une base régulière. La responsabilité de l'acheteur public ou d'AWS ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps utile, ou si il a fait un retrait anonyme.

Le soumissionnaire s'engage également à accepter la notification de rejet ou d'acceptation, par voie électronique, ou au choix de l'acheteur public, selon les procédés habituellement en cours, sous forme papier.

Canal Questions

Le candidat peut poser des questions sur la consultation via son « Espace Entreprise » en utilisant la rubrique prévue à cet effet, ou en passant par le lien affiché en tête des avis internet, sous le libellé de la collectivité.

L'ensemble des réponses apportées seront répertoriées sur votre espace, et une alerte vous sera envoyée sur l'adresse courriel enregistrée. L'attention des candidats est attirée sur le fait que leurs questions ne doivent pas révéler leur identité, ni leur positionnement technique ou compétitif, en effet la réglementation impose de conserver le texte de la question au moment de la réponse, et d'adresser le texte de la question, avec la réponse, à tous les candidats.

Annexes matérielles

L'acheteur public s'engage sur l'intégrité des documents mis en ligne, dont les contenus sont identiques aux documents papiers diffusés pour cette consultation. L'attention des candidats est attirée sur le fait que certains documents annexes peuvent ne pas être disponibles sous forme électronique, ils doivent alors être retirés ou réclamés au contact défini dans le texte de l'avis.

Modalité de dépôt d'un pli, offre ou candidature, par voie électronique

En application de l'article 56 du Code des Marchés Publics et de l'arrêté du 28 août 2006, publié au J.O n° 199 du 29 août 2006, les candidats peuvent être autorisés, et dans certains cas, obligés de transmettre leurs candidatures et leurs offres par voie électronique. Les frais d'accès au réseau et de signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Conformément à l'article 48 du Code des Marchés Publics, sans préjudice des dispositions prévues à l'article 56 relatives à la copie de sauvegarde, les offres sont transmises en une seule fois.

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, la plateforme vous signalera que vous avez déjà fait un dépôt, et vous demandera confirmation du « Annule et Remplace ». Par voie dématérialisée seule est conservée la dernière offre reçue pour une même consultation, l'acheteur public n'aura pas accès aux versions antérieures.

Copie de Sauvegarde

Le candidat peut envoyer une copie de sauvegarde, sur un support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB,...), ou sur papier. Celle-ci doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible à l'extérieur : "Copie de Sauvegarde".

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou sur support papier, doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans deux circonstances précises, à savoir :

- lorsqu'un programme malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur (virus), ou
- lorsque la candidature ou l'offre n'est pas parvenue au pouvoir adjudicateur dans les délais de dépôt des candidatures et des offres du fait d'une défaillance du dispositif électronique mis en place par le pouvoir adjudicateur. Les copies de sauvegarde que le pouvoir adjudicateur n'aura pas besoin d'ouvrir seront détruites.

Signature électronique, cryptage, confidentialité et certificats

AWS-Achat est une plate-forme automatisée, les plis soumis sont signés numériquement et cryptés, et ne peuvent être ouverts que par l'acheteur public, avec sa clé privée, en fonction de la procédure choisie par lui, selon le protocole imposé par le Code des Marchés Publics et préconisé par le cahier des charges de l'Agence pour le Développement de l'Administration Électronique.

La soumission d'une offre pour toutes les procédures « formalisées » est soumise à authentification et la signature de la personne responsable capable d'engager l'entreprise. Cette certification, au minimum de niveau 2, s'obtient auprès d'une « Autorité de Certification ». Il vous appartient d'anticiper les délais d'obtention nécessaires, et de tester le bon fonctionnement de votre certificat suffisamment tôt pour être dans les délais d'une offre par voie postale en cas de difficultés.

Les procédures dites « adaptées » peuvent, au choix de l'acheteur public, permettre le dépôt d'une offre sans signature ni cryptage, dans ces cas là le certificat n'est pas nécessaire.

Attention : La signature doit être apposée sur chaque document individuel composant le dossier. La signature d'un dossier compressé n'a pas de valeur réglementaire.

Liste des certificats reconnus par la plateforme :

Le niveau minimum de signature électronique exigé des candidats est le Niveau II (équivalent classe 3) de la PRIS V1 (Politique de Référencement Intersectorielle de Sécurité). Le certificat de signature utilisé doit être référencé sur la liste disponible à l'adresse suivante :

Autorités de certification (AC) acceptées par AWS : <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats>

Attention : AWS-Achat vérifie les signatures à la source, et donc interdit le dépôt avec des certificats qui ne sont pas émis par une AC, notamment le certificat émis par l'administration fiscale spécifiquement pour TéléTVA. Ce certificat ne permet pas le contrôle d'authentification en ligne.

Les entreprises étrangères disposant d'un certificat émis par une AC européenne doivent nous contacter 72 heures avant l'expiration, avec tous les éléments techniques de leur certificat, en français, afin que l'on puisse ajouter votre AC à la liste des certificats autorisés.

Dans ce cas AWS ne pourra pas vous apporter de garantie quant à la recevabilité de votre pli car l'acheteur public doit pouvoir vérifier votre signature.

Contrôle antivirus

Tout fichier constitutif du pli devra être exempt de tout virus informatique et devra être traité, à cette fin, par le soumissionnaire par un antivirus professionnel régulièrement mis à jour. Il en est de même pour tout autre fichier échangé dans le cadre de cette procédure de marché public.

La personne publique pourra procéder à un archivage de sécurité de tout fichier contenant un virus informatique. Dès lors, celui-ci sera réputé n'avoir jamais été reçu.

Rematérialisation

Le soumissionnaire s'engage dans le cas où son offre est retenue, à accepter la re-matérialisation conforme, sous forme papier de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle. A ce titre, il s'engage également à ce que la personne physique auteur de leur signature électronique procède à leur signature manuscrite sans procéder à la moindre modification de ceux-ci et les renvoie à la personne publique sous cette forme.

Horodatage et heure limite de dépôt des plis.

L'heure de la plateforme est l'heure de Paris. Tous les événements intervenant en guichet de dépôt sont horodatés par l'horloge du serveur AWS-Achat, elle-même asservie à deux « serveurs de temps fiables » externes. Seule cette référence de temps fera foi en terme de qualification des plis « hors délai ». Assurez-vous que votre horloge est correctement réglée et tenez compte des éventuels écarts avec cette référence de temps.

Cas particulier des DOM

Les acheteurs publics du territoire national ayant un décalage horaire avec l'heure de Paris, peuvent travailler en heure locale. Dans ce cas un double affichage figurera sur les avis internet, heure locale et heure de Paris.

Attention : Les plis sont « hors-délai » si leur téléchargement se termine après l'heure limite. Seule la fin de transmission d'un dossier complet générera l'accusé réception valant attestation de dépôt.

>> Prenez vos dispositions en fonction de la taille de vos plis, et de la vitesse de votre connexion (sans ADSL, transmettre 10 Mo demande une heure avec un modem analogique de 56K à vitesse nominale.)

Conditions spécifiques à cette consultation

Les limites habituellement fixées par les acheteurs en termes de format et de taille de fichier déposé, sont les suivantes :

- Formats : Acrobat (à privilégier), Word (sans macros), Excel (sans macros), compression Zip
- Taille du pli global : 30 Mo maximum recommandé

Vérifiez le RC, l'acheteur a pu réduire ou étendre ces limites.

Documentation et support aux entreprises

Les notices suivantes sont mises à votre disposition pour vous guider plus en détail :

Création de votre Espace Entreprise : <http://www.marches-publics.info/kiosque/inscription.pdf>

Retirer un DCE : <http://www.marches-publics.info/kiosque/retrait-dce.pdf>

Déposer un pli : <http://www.marches-publics.info/kiosque/depot-pli.pdf>

Signer électroniquement vos documents :

Si vous souhaitez signer électroniquement vos documents en amont du protocole de dépôt intégré, vous pouvez utiliser notre parapheur électronique **AWS-Signature**.

- Manuel d'utilisation : <http://www.marches-publics.info/kiosque/AWS-Signature.pdf>

- Accès direct à AWS-Signature : <http://www.marches-publics.info/pratique-signature.htm>

Coordonnées du support AWS

Si vous avez une difficulté pendant ce processus, consultez d'abord la page d'Aide, et si vous disposez bien des préalables nécessaires, contactez le support sur Entreprises@Aws-France.com ou en cas d'urgence appelez le 04 76 44 11 68.

Mise à jour

Ces conditions générales sont régulièrement mises à jour, référez-vous à celles qui sont accessibles en téléchargement au moment du retrait du DCE pour disposer des conditions à jour.